

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

N° CCAS_2021DL030

Date de convocation : 1 avril 2021

Affichage du compte-rendu : 15 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : ADHÉSION AU DISPOSITIF DE CENTRALE D ACHAT TERRITORIALE -
AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Muriel PETIT, Joseph RIVOIRE

Excusés / pouvoirs : Martine BONNAUD (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Florence BUACHE (donne pouvoir à Serge BLAIN), Monique SAINT LOUP (donne pouvoir à Muriel PETIT)

Excusés / absents : Souade KACI

Secrétaire de séance : Florent RIVOIRE

Rapporteur : Alain VIOLLET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique,

VU la plaquette de présentation de la centrale d'achat de la Métropole du Grand Lyon ,

Par délibération datée du 16 décembre 2019, la Métropole de Lyon s'est constituée en Centrale d'achat territoriale, afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces, atteindre un meilleur niveau de performance, optimiser les coûts et délais liés à la passation des marchés, sécuriser et simplifier l'achat public et répondre aux justes besoins des territoires.

Ce dispositif d'achat mutualisé, prévu par l'article L 2113-2 du Code de la commande publique, est ouvert aux acheteurs publics de son territoire que sont les communes, Centres communaux d'action sociale (CCAS) et les établissements publics de son territoire que la Métropole finance ou contrôle.

La Métropole, agissant en qualité de Centrale d'achat territoriale, est compétente pour exercer une activité de passation de marchés publics ou d'accords-cadres de fournitures ou de services et de travaux (à l'exception de travaux de réalisation d'ouvrages de bâtiment) et peut également exercer un rôle accessoire d'activités d'achat auxiliaires.

Les acheteurs recourant à la Centrale d'achat territoriale pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence .

Les stipulations prévues par la Convention d'adhésion et le Règlement général de la Centrale d'achat territoriale ont pour objet d'organiser les rapports entre la Centrale d'Achat, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la commune ou l'entité publique intéressée décide de solliciter ce nouveau dispositif.

Il est précisé que l'adhésion ne contraint pas les acheteurs à participer aux marchés passés par la Centrale d'achat et que, de ce fait, les acheteurs publics demeurent libres de recourir en opportunité à la Centrale d'achat territoriale pour tout ou partie de leurs besoins à venir.

Les acheteurs publics peuvent participer en amont à la définition du besoin et à l'élaboration d'une consultation comme rejoindre un marché public en cours d'exécution.

Les acheteurs publics peuvent à tout moment résilier leur adhésion à la Centrale d'achat.

Considérant qu'il est dans l'intérêt du CCAS de mutualiser ses achats afin de réaliser des économies d'échelles et de professionnaliser la spécification des besoins.

Considérant la souplesse du dispositif proposé.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **APPROUVE** les termes du Règlement général de la Centrale d'achat territoriale (annexé à la présente délibération) ;
- **AUTORISE** la signature de la Convention d'adhésion à la Centrale d'Achat ;
- **DÉLÈGUE** à Monsieur le Président du CCAS de Corbas, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat territoriale en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 14/04/2021

Reçu en préfecture le 14/04/2021

Publié le



ID : 069-266910413-20210408-CCAS_2021DL030-DE